

Linky, une histoire de compteur

La polémique se durcit autour du compteur électrique *Linky*, qui doit remplacer 35 millions d'anciens modèles : ses détracteurs dénoncent un coût prohibitif, un non-sens écologique, des risques sanitaires et l'exploitation des données. Pour quelle utilité ?

Vanté à grand renfort de superlatifs par *Enedis* (ex-*ERDF*, filiale d'*EDF* en charge de la gestion du réseau de distribution d'électricité en France), le compteur électrique *Linky* est de ceux que l'on nomme "*communicants*". Traduction : il transmet, une fois par jour, la consommation de chaque foyer au fournisseur d'électricité.

Le système est double : les données sont d'abord envoyées par courants porteurs en ligne (*CPL*), c'est-à-dire par le réseau électrique, jusqu'à un concentrateur qui les regroupe. Elles sont ensuite transmises au fournisseur par *GPRS*, autrement dit par les réseaux de la téléphonie mobile. Entre 2015 et 2021, ce sont 35 millions de ces compteurs qui devraient remplacer les actuels compteurs électromécaniques. Mais ce programme ne fait pas l'unanimité.

254 municipalités, dont celle du militant écologiste Stéphane Lhomme (Saint-Macaire), ont jusqu'ici voté contre l'installation de *Linky* – décisions à la **valeur juridique toute relative**. Des associations (*Robin des toits*, *Next-up*...) et groupes citoyens se mobilisent pour sensibiliser sur la question.

Un gadget coûteux... et à risque ?

Les raisons de la fronde sont multiples. Le prix économique de ce dispositif faramineux, d'abord, fruit d'un investissement de 5 à 8 milliards d'euros selon les sources. Si *Enedis* met en avant la gratuité de l'installation des boîtiers, le prix risque d'être répercuté, à terme, dans la facture des ménages. Existe aussi un coût social : la diminution drastique du nombre d'emplois de techniciens *EDF*. L'incohérence environnementale paraît, elle, évidente : même s'ils seront recyclés, les compteurs actuels sont encore en état de marche. Pourquoi s'en débarrasser ? Les détracteurs de *Linky* dénoncent, de plus, sa durée de vie hautement inférieure à celle des compteurs classiques.

Il est également question de risques sanitaires. Le réseau électrique des habitations n'est pas adapté à la puissance des *CPL*, et n'isole donc pas suffisamment de ces radiofréquences, classées comme potentiellement cancérigène par le *CIRC* (agence de l'*OMS*) depuis 2011. La transmission par *GPRS* ajouterait, de son côté, des ondes téléphoniques à un réseau déjà dense.

Enfin, le stockage de données très précises sur les pratiques de consommation, et donc sur les modes de vie, laisse craindre des violations de la vie privée : piratages, reventes à des entreprises

avides d'offres commerciales calibrées aux pratiques individuelles, voire utilisations policières. La CNIL se dit "vigilante" et affirme que l'utilisation des données par des tiers – soit leur vente par Enedis – nécessitera l'accord préalable des personnes concernées.

À qui profite Linky ?

Au-delà de tous ces risques, plus ou moins aigus selon les études et les réquisitoires, c'est l'utilité en soi du nouveau compteur qui se voit questionnée. Selon Enedis, le déploiement de Linky vise à favoriser concrètement les consommateurs : rendre consultable en direct la consommation et donc pouvoir plus aisément la réduire, accélérer les démarches par des procédures à distance, et diminuer les coûts. Des affirmations contestables. Le suivi de la consommation se fera par Internet, alors qu'il aurait pu, comme le réclamaient certaines associations de consommateurs, apparaître directement sur le boîtier. L'accès à une telle option deviendrait alors payant, en parallèle d'une multiplication des offres.

Au lieu d'inciter les gens à surveiller leur courbe de consommation pour se chauffer moins, il semblerait par ailleurs plus pertinent de commencer par mieux isoler les logements. Linky est, enfin, présenté comme un moyen indispensable d'intégration au réseau des énergies renouvelables. Là aussi, les avis divergent. Les principaux bénéficiaires semblent donc se trouver ailleurs : constructeurs du boîtier Linky (Itron, Landis+Gyr, Sagemcom, Ziv, Ester) se partageant un juteux marché ; fournisseurs d'électricité qui réduisent leurs coûts en main d'œuvre ; entreprises en quête d'informations sur les modes de vie individuels...

Alors que l'installation de compteurs communicants a été officiellement remise en cause dans de nombreux pays, dont l'Allemagne, le processus fait en France l'objet de soutiens en haut lieu. Des communes récalcitrantes se sont vues attaquées en justice par la préfecture, **et condamnées**. Avec la généralisation des compteurs communicants aux secteurs du gaz (compteur Gazpar) et de l'eau, la dynamique semble globale.